

n° 332

Octobre 2019

# la VOIX du FROU

« Au regard de la vie sur terre, celle de l'humanité commence à peine. Et pourtant, la voici déjà, par la faute de l'homme, menaçante pour la nature et donc elle-même menacée. L'homme, pointe avancée de l'évolution, peut-il devenir l'ennemi de la vie? C'est le risque qu'aujourd'hui nous courons par égoïsme ou par aveuglement»

Jacques CHIRAC

Johannesburg (09/2002)



CHARTRES  
MÉTROPOLE

#MaCommuneJyTiens

CHARTAINVILLIERS 28130 / 02.37.32.32.91



courriel : [mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr](mailto:mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr) / site internet : [www.chartainvilliers.fr](http://www.chartainvilliers.fr)

[www.facebook.com/chartainvilliers](https://www.facebook.com/chartainvilliers)



Le Jour de la Nuit est une manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé, coordonnée par l'association Agir pour l'Environnement. Il rassemble une multitude d'acteurs qui organisent des manifestations et animations dans les territoires, pour sensibiliser le grand public et les collectivités territoriales aux conséquences de la pollution lumineuse. Plus de renseignements sur le site <http://www.jourdelanuit.fr>.

**A Chartainvilliers, le club CPN "les Clouks" organise une balade nocturne, d'une heure et demie environ, le samedi 12 octobre, rendez-vous à 21h00 sur le parking de l'école. Lampes de poche interdites !!!**

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



PanneauPocket  
TÉLÉCHARGEZ  
GRATUITEMENT  
L'APPLICATION

Restez  
INFORMÉ  
PRÉVENU  
ALERTÉ



Le service est désormais mis en place.

Il s'agit d'un outil dont se dote la mairie pour avertir, alerter les habitants des manifestations, réunions, festivités. Mais également pour vous signaler des alertes météo, coupures d'eau....

Cette application est gratuite sur App Store ou Google Play.

Vous pouvez dès maintenant la télécharger. Dès qu'elle sera active, vous recevrez une notification.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la mairie.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 Septembre 2019

Au cours de cette réunion, les conseillers présents ont délibéré sur les points à l'ordre du jour.

### Reconduction de la convention pour accueil périscolaire avec AD-PEP 28

La 1<sup>ère</sup> année de la garderie périscolaire s'est bien déroulée. L'association des PEP 28, qui en avait la charge, a donné entière satisfaction. Les conseillers ont été destinataires du projet de convention pour la nouvelle année scolaire.

Après discussion, le conseil, à l'unanimité, s'est prononcé pour le renouvellement de la convention avec l'association des PEP 28 et autorise le maire à la signer.

### Convention de mise à disposition de services eau potable et assainissement avec Chartres Métropole

Cette convention fait suite au transfert de la compétence eau et assainissement à Chartres Métropole. Elle prévoit l'octroi d'une somme forfaitaire annuelle de 2.000 euros allouée à la commune pour la mise à disposition des services techniques de la commune pour notamment l'entretien des espaces verts entourant la station d'épuration ou d'actions ponctuelles (relevé d'un compteur d'eau, réparation d'une fuite d'eau) ; les services de Chartres Métropole Eau passent tous les deux jours à la station d'épuration qui est sous système de surveillance.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord à cette convention et autorise le maire à la signer.

### Participation financière Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Le Fonds d'Aide aux Jeunes est destiné aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

En 2018 la commune a versé au Conseil Départemental une participation de 500 euros.

Le conseil, à l'unanimité moins une abstention, donne son accord pour la reconduction de la participation financière à hauteur de 500 euros.

### Participation financière Fonds de Solidarité pour le Logement

Ce fonds s'adresse à des personnes ayant des difficultés à accéder à un logement. Ce fonds est dévolu au Département qui a obligation de l'abonder.

Le conseil, par 9 voix contre et 2 abstentions, décide, comme en 2018, de ne pas verser de participation financière.

### Indemnité de conseil du trésorier municipal

En 2018, la commune a versé 50% de la somme demandée, soit 174.43 euros.

Le conseil, par 3 voix pour, 6 abstentions et une non-participation au vote, accepte d'accorder une indemnité de conseil au taux de 50% au trésorier.

### Proposition changement de photocopieur

Le contrat prévoit la location de matériel neuf et adapté aux nouvelles technologies sur 5 ans pour un tarif similaire.

Le matériel actuel arrive au terme du précédent contrat. De ce fait, le coût du tirage unitaire va augmenter, et la maintenance du matériel risque d'être plus lourde.

Après discussion, le conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, autorise le changement du photocopieur aux conditions du contrat de location.

### Adhésion à PanneauPocket : système d'alerte et d'information des habitants via une application

Il s'agit d'une application à télécharger sur son téléphone portable (Apple ou android) ou sa tablette qui permettra à la commune d'envoyer aux administrés des informations d'ordre général comme alerte pour les intempéries, problème de transports scolaires, etc.

Les personnes, recevant ces informations, ne donnent pas leurs coordonnées.

Le système PanneauPocket est proposé à 130 euros TTC par an, tarif préférentiel dû au partenariat avec l'association des maires ruraux de France.

Le conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, accepte l'adhésion à PanneauPocket.

### Questions diverses

- Une enquête publique se déroulera du 17 octobre au 20 novembre 2019 pour le projet arrêté du SCOT de Chartres Métropole.

Chaque commune de Chartres Métropole disposera d'un dossier et d'un registre d'observations à mettre à la disposition des administrés.

- Manifestations proposées par le Comité des Fêtes les 30 août et 1<sup>er</sup> septembre.

Une centaine de personnes a assisté au pot d'accueil, avec de très bonnes retombées de la part des administrés.

Après le défilé aux lampions, le feu d'artifice offert par la commune a été tiré dans des conditions météorologiques optimales, et a été très applaudi par les spectateurs présents.

Le vide-grenier avec ses 65 exposants s'est très bien passé, avec une météo clémente.

- Un nouveau container à verre a été installé.

- Le container à végétaux a été enlevé à priori définitivement. Les personnes ne pouvant se rendre en déchetteries peuvent prendre contact avec les services de la mairie, si besoin.

- L'installation du parcours de BMX est prévue fin septembre/début octobre

- Avec la dématérialisation de diverses procédures administratives et le projet de regrouper les services fiscaux sur le site de Lucé, la fermeture de la trésorerie de Maintenon est envisagée.

Les différentes instances syndicales ont envoyé un courrier pour l'organisation d'une manifestation devant la préfecture le 12 septembre.

Un courrier sera envoyé à Madame la Préfète pour lui faire connaître notre réprobation.



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Du 17 octobre à 9h00 au 20 novembre 2019 à 17h00**

Par arrêté n°A-2019-0015 en date 21 août 2019, Monsieur le Président de Chartres métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique pendant 35 jours afin d'informer le public et de recueillir ses observations relatives à la :

## Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de Chartres métropole

Les dossiers d'enquête publique comprenant le projet de SCOT arrêté, les avis des personnes publiques associées et le registre d'observations du public seront consultables aux jours et horaires habituels d'ouverture (sauf jours fériés) des mairies des communes membres de la communauté d'agglomération de Chartres métropole : Allonnes, Amilly, Baillevé/Evêque, Barjoville, Berchères-les-Pierres, Berchères-Saint-Germain, Bosville-la-Saint-Père, Bricouville, Boncé, Bougainval, Challet, Champhol, Champseru, Chartres, Chartainvilliers, Chauffours, Glnray, Clévilliers, Cottainville, Corancez, Dammarie, Dangers, Denonville, Ermenonville-la-Grande, Fontenay-sur-Eure, Francourville, Fresnay-le-Comte, Fresnay-le-Gilmer, Gasville-Oisème, Gellainville, Houville-la-Branche, Houx, Jouy, La Bourdinière-Saint-Loup, Le Coudray, Lèves, Lucé, Luisant, Mainvilliers, Maintenon, Meslay-le-Grenet, Meslay-le-Vidame, Mignières, Mittainvilliers-Vérisny, Monville-la-Jeulin, Morancez, Nogent-le-Phaye, Nogent-sur-Eure, Orville-sous-Auneau, Ollé, Poisvilliers, Prunay-le-Gillon, Roimville-sous-Auneau, Saint-Aubin-des-Bois, Saint-Georges-sur-Eure, Saint-Léger-des-Aubées, Saint-Prest, Sandarville, Santeuil, Sours, Theuville, Thivars, Umpeau, Verlé-Chartres, Vitray-en-Beauce et Voise.

Les documents sont disponibles au format papier et sur un poste informatique en accès libre au guichet unique de la Ville de Chartres et de Chartres métropole – boulevard Chasles à Chartres - aux jours et horaires habituels d'ouverture (sauf jours fériés) ainsi que sur le site internet de Chartres métropole : [www.chartres-metropole.fr](http://www.chartres-metropole.fr)

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut également consulter le dossier complet et faire part de ses observations sur le registre dématérialisé prévu à cet effet à l'adresse : [www.registre-dematerialise.fr/1561](http://www.registre-dematerialise.fr/1561)

Par décision n°E19000136/45 en date du 30 juillet 2019, le Tribunal administratif d'Orléans a désigné la commission d'enquête composée de Mme RAGEY et MM HUC et LANSIART en tant que commissaires enquêteurs. Cette commission procédera à l'enquête publique et recevra le public lors des permanences aux jours et horaires suivants :

- jeudi 17 octobre à la mairie de Mainvilliers de 14h à 17h,
- samedi 19 octobre au guichet unique de Chartres de 09h à 12h,
- vendredi 25 octobre à la mairie de Maintenon de 14h à 17h,
- lundi 28 octobre à la mairie de Dangers de 14h à 17h,
- mercredi 30 octobre à la mairie de Mignières de 09h à 12h,
- lundi 4 novembre à la mairie de Lucé de 14h à 17h,
- mardi 5 novembre à la mairie de Saint-Georges sur Eure de 09h à 12h,
- mercredi 13 novembre à la mairie de Sours de 09h à 12h,
- jeudi 14 novembre à la mairie de Denonville de 14h à 17h,
- samedi 16 novembre à la mairie de Maintenon de 9h à 12h,
- mercredi 20 novembre au guichet unique de Chartres de 14h à 17h.

Le public pourra ainsi en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres, ou bien les adresser par écrit au siège de Chartres métropole à l'adresse suivante :

Commission d'enquête publique  
Révision du Schéma de Cohérence Territoriale de Chartres métropole  
Hôtel de ville - Place des Halles  
28000 CHARTRES

Ou par voie électronique à l'adresse : [enquete-publique-1561@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1561@registre-dematerialise.fr)

A l'issue de l'enquête publique, la Communauté d'agglomération de Chartres métropole est l'autorité compétente pour approuver le SCOT de Chartres métropole. Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Chartres métropole.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête qui seront tenus à la disposition du public au siège de Chartres métropole, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la communauté d'agglomération pendant un an : <https://www.chartres-metropole.fr/>

## Vendredi 4 octobre



rassemblement Coquelicots  
pour une alternative  
aux pesticides

**18h30**

Apéro citoyen  
avec la participation

**Benjamin et Céline COLAS**  
**agriculteurs bio**

salle polyvalente  
**CHARTAINVILLIERS**

entrée libre  
chacun peut apporter  
de quoi boire ou grignoter



www.agglomerations-et-reservations.com  
[amicalesdes4villages@gmail.com](mailto:amicalesdes4villages@gmail.com)  
06.09.35.94.71  
<http://amicalesdes4villages.imdo.com>

Amicale des 4 villages

l'Amicale présente

# MARCHÉ

Créateurs Producteurs  
**artisanal**

10h-18h

Saint Just

Entrée libre

# 13 octobre

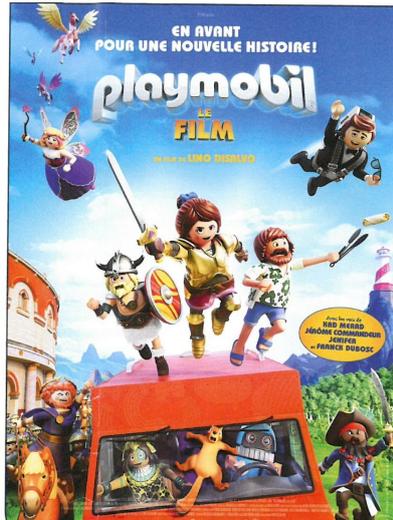
# St PIAT

Salle des fêtes

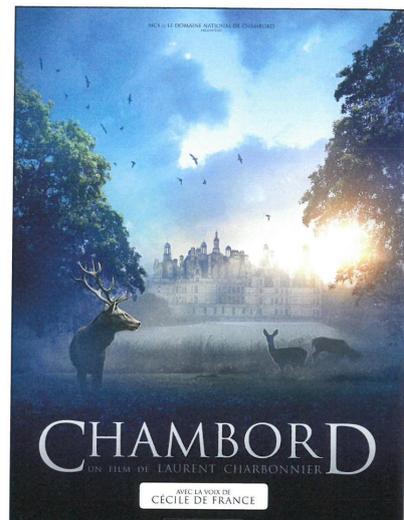
# Cinémobile Vendredi 11 Octobre 2019 à MAINTENON



**16h00**



**18h00**



**20h30**

### DÉPARTS

MM. DE ALMEIDA Louis-Philippe 14, Place du Frou  
 Mme VIAL/BLATTES Françoise 6, rue de l'Avenir  
 Mme BERNIER Chantal 8, rue de la Vallée

### ARRIVÉES

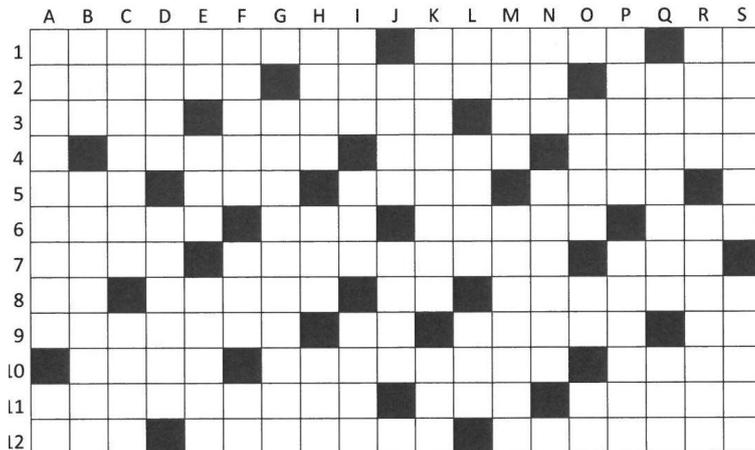
MM. GESNUYS Alain/ LESNE Brigitte 14, Place du Frou  
 MM. LOREILLER Marc/LONG Sarim 6, rue de l'Avenir  
 MM.GUELLE Frédéric/MAUGUIERE Julie 8, rue de la Vallée

### DECES

Mme SANTOS CHAVES Alcina 25 septembre 2019 à LE COU-DRAY (28)

### MARIAGES /PACS

M. ESTER David/Mme DEMAUDE Anne 28 septembre 2019



### Horizontalement

- 1 – Débarrassés du petit lait – Ecart parfois décisifs – Plaque tournante
- 2 – Cela peut valoir une médaille – Montrent moins d'aptitude pour les activités intellectuelles – Ancienne mesure
- 3 – Condiment – Cellules pour femmes – A refaire
- 4 – Recolle les morceaux – Poisson – Menu unique
- 5 – Bibi – On l'ouvre à deux – Bon roi – Est célèbre sous le nom de Michel
- 6 – Attendu – A sa force – Il est déconseillé de tomber dedans – Accumulateur de piles
- 7 – Siège bas – Victimes de coups intentionnels – Dans les Hautes Alpes
- 8 – Marque de liaison – Bougé – Forme d'avoir – Pas bien malin
- 9 – Jésus la côtoie – Été capable – Ligne de coque – Oui
- 10 – La vaccination est plus fiable – N'ouvre pas de vastes horizons – Est connu pour ses procédures accélérées
- 11 – Garde une allure relativement modeste – Baie nipponne – Mâle armé
- 12 – Au sud-est de Paros – Charges de canons – Prête à cuire.

### Verticalement

- A – Imaginer ce qui peut arriver – Dans la gamme
- B – Epanoui – Drame bien orchestré
- C – Élément d'un monde homonyme – Retourner partout où ils passent
- D – Est en orbite – Est souvent sur le sable
- E – Palais de Mantoue – Bouffon royal – Odeur d'infirmerie
- F – Présida – Test de psy – Article de presse
- G – N'habite ni à Bordeaux ni à Lyon
- H – Toucha une corde – Fait un petit tour au Japon – Tremplin pour une grande carrière
- I – Essence indienne – Lit dans l'eau de mer – Partie de quille
- J – Couronne de dent – Ennemi des Philistins
- K – Eaux troubles infestées de requins – Plante bulbeuse
- L – Disque culte à Memphis – Victime d'un refroidissement – Son amplifié
- M – Fait la paire avec lui – Bien placée sur la page
- N – Il est encore actif – On peut l'avoir pour rien
- O – Chasseurs éponymes – Conjonction – Source de lecture
- P – Ressortit au génie – Sont sans affection
- Q – Fougère – Repas animal
- R – Donne naissance – Drame pour un lyrique
- S – Il est désolé – Son cas est typique

Imp. Spéc. Mairie de Chartainvilliers  
 Ne pas jeter sur la voie publique

Toute participation à un événement lié à la municipalité de Chartainvilliers suppose la cession de votre droit à l'image. Vous autorisez donc la mairie de Chartainvilliers à utiliser toute photographie, vidéo ou reportage de quelque nature que ce soit, concernant, l'éventuelle utilisation de ceux-ci sur la totalité des supports de communication (papier ou numérique) de la mairie de Chartainvilliers, et ce sans limitation de durée. Toute opposition devra être notifiée auprès de la Mairie de Chartainvilliers.